

Un nouveau service de proximité...la Maison de Services au Public (MSAP).

C'est un guichet unique de proximité à la disposition de la population. Elle vous conseille et vous aide dans toutes vos démarches quotidiennes et rassemble en un même lieu vos différentes administrations. L'information est accessible à tous, l'accueil est gratuit et personnalisé selon la demande.

Pour améliorer les réponses apportées en termes de services aux habitants sur le territoire de la COVATI, une Maison de services au public (MSAP) a donc été créée. Elle est gérée par la mairie d'Is-sur-Tille.

Qu'est-ce qu'une MSAP ? Quels renseignements vais-je y trouver ? Qui m'accueille et m'oriente ? Toutes les réponses à vos questions dans cet article !

### **Qu'est-ce qu'une MSAP ?**

Elle permet d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives en étant accompagné par un agent formé. Ce dernier a pour objectif d'orienter, de conseiller, d'aider et de donner des éléments de réponse aux usagers.

Ils peuvent ainsi :

- obtenir des renseignements administratifs,
- obtenir des explications sur le langage administratifs et les courriers,
- être accompagné pour effectuer des démarches en ligne, être aidé pour constituer un dossier ou encore obtenir un formulaire,
- suivre un dossier personnel.

### **Où aller pour bénéficier de ce service ?**

Maison de Services au Public  
20, Place général Leclerc 21120 Is-sur-Tille  
03 80 95 47 70. [ese.accueil@is-sur-tille.fr](mailto:ese.accueil@is-sur-tille.fr)

Ouvert : Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Sur RDV le vendredi matin et le lundi après-midi pour les actualisations, CV, lettre de motivation, instructions des dossiers...

### **Les permanences au sein de la MSAP**

#### **Caisse d'Allocations Familiales - CAF**

Tous les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h sur RDV : assistante sociale de la CAF

#### **Caisse Primaire d'Assurance Maladie - CPAM**

Tous les mardis de 9h à 12h sans rendez-vous

#### **Le service social de la CARSAT**

Tous les mardis de 9 h à 12 h sur RDV

**La sécurité sociale agricole – MSA, assurée par l'agent MSAP**

Ouvert : Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

**Service d'aide à domicile Atome (Mutualité française)**

Les mardis après-midi de 14 h à 16 h et les jeudis matin de 9 h à 12 h sans RDV

**Adil**

Le 3ème lundi du mois sans RDV

**Mission Locale**

Le lundi, mardi et jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13 h 30 à 17 h sur rendez-vous

**Cap emploi**

2 mercredis par mois de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h sur RDV

**Domiciles services**

Tous les mercredis matin de 9 h à 12 h sans RDV

***Pour les démarches liées à l'emploi :***

- un accompagnement dans les techniques de recherche d'emploi, CV, lettres de motivation peut vous être proposé ainsi qu'un accès aux offres locales.

***Pour les démarches administratives :***

Un accompagnement pour vos démarches en ligne peut vous être proposé (Santé / Social / Famille / Retraite / Emploi / Impôts...)

**Venez consulter ou utiliser librement**

**L'espace public numérique**

- 2 ordinateurs en libre service avec accès internet,
- Mise à disposition d'un téléphone, d'un scanner et d'une imprimante,
- Accompagnement si besoin.